

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016**

**2016 DAC 8** Convention d'occupation du domaine public avec l'association Les Plateaux sauvages (20e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'occupation du bâtiment situé 5/ 7, rue des Plâtrières, dans le 20e arrondissement ;

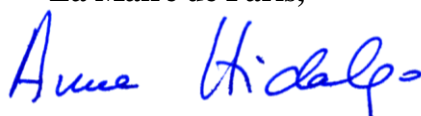
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 29 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Les Plateaux sauvages une convention, dont l'échéance a été fixée au 31 juillet 2021, relative à l'occupation du bâtiment situé 5 / 7, rue des Plâtrières, dans le 20e arrondissement. La valeur locative réelle estimée par les services de la Ville, qui devra être valorisée dans ses comptes par l'association, est de 565 000 euros.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**